

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 2 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six,
le 2 octobre
Le conseil municipal de la commune de Prailles-La Couarde
Dûment convoqué le 25 septembre
S'est réuni à la Mairie sous la présidence de
Monsieur Christophe JOFFRIT, Maire.

Etaient présents :

Mmes FRAPPIER Nadine, CHEVALLIER Geneviève, BRICOU Dany, DESREUMAUX Stéphanie,
GODERIAUX Mélanie, LAFORGE Elodie, DANIAULT Sylvie, DE OLIVEIRA ROCHA Gaëlle,
GALARD Noémie
Mrs BAILLIER Pascal, GUERAIN Jean-Luc, TRÉFFOT Grégory, MAUREL Nicolas, DE
OLIVEIRA ROCHA Jorge.

Etaient absents excusés :

Mme Marie-Christine Grolleau a donné procuration à Christophe Joffrit
Mme Caroline Rocher a donné procuration à Nadine Frappier
M Yannick Méchin a donné procuration à Pascal Baillier
M Vincent Palluau a donné procuration à Nicolas Maurel

Secrétaire :

Mme Nadine Frappier a été nommée secrétaire de séance.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

Délibérations :

Décisions Modificatives n°1- n°2 - n°3
Validation Fonds Aide aux Jeunes – Fonds Solidarité Logement
Validation convention Urbanisme
Dossier RWE

Désignations de référents :

Dispositif ERRE (Elus Ruraux Relais Egalité)
SMBVSN (Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise)

Accord de principe : Fourrière SPA, campagne chats libres

Questions diverses :

Etude Horaires éclairage public, Nettoyage grenier école, information remplacement du personnel, matinée citoyenne, Pata.

Délibérations :

***Décisions modificatives :**

-Vote de crédits supplémentaires :
Amortissement cession impasse de la Mare

Fonctionnement Dépenses
Art 681/042 150 €

Investissement Recettes
28044/042 150 €

-Virement de crédits :

Ajustement annuel en fonction du risque

Créances supérieures à 2 ans : 697.89 €

Provisionnement 15 % : $697.89 \times 15 \% = 104.68 \text{ €}$

Inscrit au budget : 100 €

Art 681 : 5 €

Art 61524 : - 5 €

*Opérations budgétaires :

Opérations budgétaires (Ordonnateur) avec
ouverture automatique de crédit (M14)

DEPENSES FONCTIONNEMENT			RECETTES FONCTIONNEMENT		
chapitre	compte	montant	chapitre	compte	montant
MANDAT à l'ordre de la collectivité (valeur nette comptable)			TITRE au nom de l'acheteur (opération réelle prix de vente)		
042	6751	4 000,00	77	7751	1 600,00
			TITRE à l'ordre de la collectivité (moins-value)		
		0,00	042	7761	2 400,00
total		4 000,00	total		4 000,00

DEPENSES INVESTISSEMENT			RECETTES INVESTISSEMENT		
chapitre	compte	montant	chapitre	compte	montant
MANDAT à l'ordre de la collectivité (moins-value)			TITRE à l'ordre de la collectivité (valeur nette comptable)		
040	192	2 400,00	040	2188	4 000,00
					-1 600,00
total		2 400,00	total		2 400,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité les modifications budgétaires.

*Fonds d'Aide aux Jeunes et Fonds Solidarité Logements :

M le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le montant à attribuer pour la participation financière au Fonds d'Aide aux Jeunes et du Fonds Solidarité Logements.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'abonder le Fonds d'Aide aux Jeunes et le Fonds Solidarité Logements à hauteur de 600 € chacun pour 2026.

*Convention Urbanisme :

La mise à disposition du service instructeur des autorisations d'urbanisme de la communauté de communes Mellois en Poitou donne lieu à un remboursement des frais engagés afin d'assurer la prestation de services pour le compte des communes.

La convention de mise à disposition du service instructeur intercommunal est conclue pour une durée de 5 ans avec tacite reconduction de 1 an.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de confier, à compter du 01/10/2026, à la communauté de communes du Mellois en Poitou et aux conditions tarifaires susvisées, l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols suivants :

-Enumération des actes et autorisations délégués :

Certificat d'urbanisme opérationnel (CUa)	
Certificat d'urbanisme opérationnel (CUB)	x
Déclaration Préalable construction et travaux (DPC)	x
Déclaration Préalable installations et aménagement (DPA)	x
Déclaration Préalable modificative	x
Permis de Construire Maison Individuelle (PCMI)	x
Permis de Construire Maison Individuelle modificatif	x
Permis de Construire (PC)	x
Permis de Construire modificatif	x
Permis de Démolir (PD)	x
Permis d'Aménager (PA)	x
Permis d'Aménager modificatif	x
Transfert des actes (pour les actes instruits par la communauté de communes)	x
Prorogation des actes (pour les actes instruits par la communauté de communes)	x

*Dossier RWE, projet agrivoltaïque à Faugeré :

Malgré les relances de M le Maire, les études finalisées n'ont pas été envoyées par RWE.

Après plusieurs échanges, RWE a confirmé que le conseil municipal n'a pas à tenir compte du délai de 4 mois initialement prévu dans le recommandé car il ne prend pas en compte les retards du projet.

Il n'y a donc pas lieu de délibérer ce jour.

M le Maire propose qu'une nouvelle présentation par RWE ait lieu avec le projet mis à jour.

A étudier avant un prochain CM.

M le Maire précise que le conseil municipal aura à se prononcer sur l'utilisation des chemins communaux et sur une entrée au capital de la société, une fois le plan d'implantation définitif présenté.

Le conseil municipal fait remarquer qu'à chaque remarque de la collectivité, la société les valide et le projet final n'est toujours pas présenté.

*Projet éolien de Souvigné :

M le Maire fait savoir que M le Maire de Souvigné a proposé une rencontre avec les élus de Prailles la Couarde. Avis favorable.

*Subvention Trame Peleboise :

M le Maire fait savoir qu'il est possible de déposer, à nouveau, une demande de DETR concernant les travaux de la Trame Peleboise.

Il présente le plan de financement prévisionnel pour la réhabilitation du site de la Maison Peleboise sur la tranche ferme du projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal entérine le plan de financement prévisionnel proposé, à savoir :

Pour un coût prévisionnel HT :

- Travaux de 440 600 €
- MO de 128 387.84 €
- Contrôle technique de 3960 €
- Mission SPS de 3800 €
- Hydro curage de 1400 €
- Expertise zone humide de 1900 €

-Etude géotechnique de 4120 €
Soit un total de 584 167.84 €

Financement :

-DETR (40%) :	233 667.14 €
-Fonds européens :	124 000 €
-Amende de police :	24 368.64 €
-Autofinancement :	202 132.06 €

M le Maire rappelle que l'Avant-Projet Définitif (APD) a été entériné lors de la réunion de début septembre.

*Référénts ERRE :

M le Maire présente le dispositif ERRE (Elu.e Rural Relais de l'Egalité) au conseil municipal et propose de désigner des référents.

Sont nommés référents pour la commune de PRAILLES LA COUARDE :

Christophe JOFFRIT

Nadine FRAPPIER

Gaëlle DE OLIVEIRA ROCHA

Elodie LAFORGE

* Référent SMBVSN :

M le Maire fait savoir que le SMBVSN (Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvres Niortaise) souhaite connaître le nom du représentant communal au sein du syndicat.

M Pascal BAILLIER est nommé comme référent au SMBVSN.

* Contrat de prestation de service de fourrière animale avec capture des chiens vivants :

M le Maire donne lecture du projet de contrat avec la SPA en remplacement d'Animal'Or qui stoppe son activité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ce contrat et autorise M le Maire à le signer.

M le Maire propose au conseil municipal de refacturer les captures aux administrés suivant les tarifs appliqués par la convention à la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette décision et autorise M le Maire à émettre les titres aux administrés dès qu'une capture aura été effectuée par la SPA et facturée à la commune.

Les titres seront émis par la collectivité au nom de l'administré et envoyés à la trésorerie de Melle pour encaissement.

*Campagne chats libres de stérilisations et d'identification :

La SPA propose deux dispositifs pour accompagner les communes dans cette campagne :

Soit un dispositif SPA encadré avec une convention, soit un dispositif SPA solidaire et gratuit limité à 5 chats.

Le conseil municipal décide de retenir le dispositif solidaire et gratuit et devra choisir un vétérinaire partenaire et négocier des tarifs associatifs.

Il est décidé de prendre contact avec le vétérinaire de Celles Sur Belle.

Questions diverses :

*Horaires éclairage public :

Le conseil municipal s'est aperçu que les horaires des divers éclairages publics situés dans le bourg de Prailles, le bourg de la Couarde, à Argentière et à Gros-Bois ne correspondaient pas à la délibération définissant les plages horaires ; à savoir allumage dès 6 h30, extinction à 21 h 30 et arrêt du 15 mai au 1^{er} septembre.

Dans un premier temps, M Baillier va rencontrer le responsable de SEOLIS afin de faire modifier les horaires de toutes les horloges.

Une demande d'éclairage concernant la sortie de la pizzeria les soirs de WE a été faite.
Une étude sur un éclairage solaire va être réalisée.

***Vide grenier école :**

Un vide grenier école sera organisé un samedi matin après les vacances scolaires.
Des lits de la maison peleboise, des tables et divers mobiliers seront mis à disposition sous le préau de l'école primaire. Ce qui restera, sera pris par l'association HOPE qui viendra le chercher et le revendra au profit d'une association pour les animaux.

***Infos remplacement du personnel :**

M le Maire fait savoir qu'à compter du 1^{er} octobre Mme Isabelle Larroque sera placée en mi-temps thérapeutique à hauteur de 50 % et sera remplacée pendant ce temps par Mme Ninon Baribault.
Il fait savoir également que Mme Aurélie Bouchet est formée, pour d'éventuels remplacements, avec Mme Virginie Martin pour la cantine et avec Marion Read afin d'anticiper son remplacement pendant son congé maternité.

***Matinée citoyenne :**

M Baillier fait savoir que le comité ruralité a choisi de travailler sur le petit bâtiment bâti, en priorité 3 lavoirs communaux :

- la toiture du lavoir d'Argentières
- le désherbage et l'accessibilité pour la sécurité à Goux
- le changement de quelques tuiles et de la maçonnerie au Chêne

Il propose d'intégrer les chasseurs et les randonneurs à ce programme.
L'étape suivante est l'évaluation du coût des travaux.

***PATA :**

Suite à la réalisation du Point A Temps Automatique, un balayage des routes est demandé.
Il sera réalisé par les agents communaux dès que leur emploi du temps le permettra après la fête des champignons.

***Commission voirie :**

M Méchin est chargé de fixer une date

***Commission sociale :**

Elle est prévue le 20 octobre à 20 h 30.

L'étude sur la délivrance de bons d'essence aux administrés en fonction des revenus y sera abordée.

***Temple de La Couarde :**

M le Maire fait savoir qu'il a rencontré, avec Mme Frappier, Aude Baranger – Salariée de l'association du Centre d'Histoire Poitou Protestant, puis l'agence 1D2 Géraldine Duranceau et Catherine Bonamy CBC XII afin d'étudier la prise en charge des travaux.

Il fait savoir que l'association Centre d'Histoire du Poitou Protestant a décidé de déplacer tout à la Couarde à partir du 1^{er} novembre.

L'Association prend à sa charge les travaux intérieurs : Electricité, menuiserie, peinture, installation du multimédia.

La commune se chargera de :

- La mise en accessibilité avec la construction d'une rampe d'accès partant sur le côté du temple (en venant de l'accueil et du parking) jusqu'à la porte principale du temple,
- La remise en état du cheminement depuis la route (à proximité de l'arrêt de bus) jusqu'à l'accueil,
- La reprise de maçonnerie intérieure (enduit soufflé).

***Prestation RIFE :**

M le Maire rappelle au conseil municipal l'annulation sur arrêté préfectoral des fêtes du 14 juillet pour cause de canicule provoquant la suppression des animations et du spectacle des RIFE. En accord avec l'association des RIFE, M le Maire propose de verser 50 % du montant initial de la prestation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le paiement à hauteur de 50 % du montant initial soit 437 €.

***Devis :**

-pose de 2 stores à l'école par RG Décors de 2955.96 € - avis favorable

-remplacement du Sani broyeur et du WC surélevé au multiservice – un 1^{er} devis de 1395.55 € est arrivé, un deuxième est en attente. Le conseil municipal retient le 1^{er} devis afin d'alterner les artisans qui interviennent sur la commune.

***Commission Jeunes :**

Une date de rencontre est à fixer.

***Congrès des Maires :**

M Joffrit, Mme Frappier et M Maurel confirment leur intention d'y aller.

***Fête des champignons :**

Mme Frappier détaille le planning du mardi 6 au dimanche 11 octobre sur les différents sites.

Elle fait savoir qu'une soixantaine de bénévoles seront présents pour la grande journée du dimanche.

Elle informe que le petit train du pays Mellois a eu l'autorisation d'utiliser les voies routières pour la journée du dimanche sur La Couarde.

***Parking Multiservice :**

Il a été constaté que des véhicules, venant au multiservice, ne se garent pas correctement et peuvent gêner la circulation. Stationnement y compris sur la place PMR. A surveiller.

***Syndicat ACEMPSSBB-V :**

M Baillier fait savoir qu'il souhaite intervenir auprès du syndicat pour demander un changement dans les dates d'intervention du printemps. En effet l'élagage des haies sur la commune a toujours lieu en mai alors qu'il est interdit aux agriculteurs de broyer entre le 15 mars et le 15 août. Il souhaiterait que la commune respecte la même règle.

***Repas des aînés :**

Il est prévu le 12 décembre avec un spectacle.

***Vœux 2027 :**

La date retenue est le samedi 9 janvier 2027.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,

La secrétaire,